

Fiche programme

ERA-PerMed
Personalised Medicine**Infos clés (appel 2019) :****BUDGET** : 2,5M€

Financier : ANR

Financement : **250 K€ max. par partenaire / 300K€ max. pour le coordinateur****DUREE** : 3 ans maximum**DEPOT RÉCURRENT** (1 fois par an) : en 2 étapes (mars : pré-proposition / juin : proposition complète)**SUBSISTE DANS HORIZON EUROPE** : en discussion**Description générale :**ERA PerMed est une **action européenne de type ERA-NET**. Cet appel à propositions réunit 32 organismes de financement de la recherche de **23 pays ou régions** (l'ANR étant l'agence de financement pour la France).L'objectif est de **soutenir des projets de recherche transnationaux** dans le domaine de la médecine personnalisée ; d'encourager les collaborations transnationales entre des **groupes de recherche académique, la recherche clinique/santé publique** et les **partenaires privés** (PME).

Thématiques de l'appel à projets 2019 :

1. Domaine 1 : Transition de la recherche fondamentale à la recherche clinique et phases subséquentes
2. Domaine 2 : « Intégrer les solutions de Big Data et TIC » (TIC : Technologies de l'information et de la Communication)
3. Domaine 3 : « Recherche pour une mise en œuvre responsable dans les soins de santé »

Conditions d'éligibilité (appel 2019) :**Entités éligibles** : groupes de recherche académique (universités, établissements d'enseignement supérieur, institutions de recherche publique) ; équipes de recherche hospitalières/santé publique, établissements de santé et autres organisations de santé ; PME (si autorisé au niveau national)**Consortium** : entre **3 et 6 partenaires d'au moins 3 pays différents éligibles au programme** (Autriche, Belgique, Canada (Québec), Croatie, Danemark, Finlande, France, Allemagne (Saxon), Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie (Lombardie, Toscane), Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Espagne (Catalogne, Navarre), Suède et Turquie).

- Possibilité d'étendre à 7 partenaires si intégration d'une entité issue des pays sous-représentés (Estonie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Turquie)
- **Pas plus de 2 partenaires éligibles par pays**
- Un seul partenaire non éligible au financement peut participer s'il apporte son propre financement.

*Les essais cliniques ne sont pas financés par l'ANR.***Conditions de financement pour la France :***Chaque entité éligible est financée par une agence de son pays (l'ANR finance seulement les partenaires français) ; les règles financières diffèrent d'un pays à l'autre.***Coûts directs éligibles** : personnel en contrat temporaire, petit équipement, missions, consommables et animaux, sous-traitance (max. 50% du financement demandé par partenaire)**Coûts indirects éligibles** (frais de gestion) : **8% des coûts directs éligibles pour les organismes de recherche public** ; 68% des frais de personnel + 7% des autres coûts directs éligibles pour les autres organismes**Taux de financement** : **100% des coûts additionnels** pour les universités, EPST, EPIC, **hôpitaux**, organisme de recherche public ; 30% pour les entreprises ; 45% pour les PME**Conditions de soumission :**Soumission sur un portail en ligne
Dossier en anglais
Dépôt en 2 étapes**Spécificités pour la France :**

Le coordinateur français doit obligatoirement appartenir à un organisme de recherche public

Critères et étapes d'évaluation :Trois critères principaux : **Excellence, Impact, Qualité et efficacité de la mise en œuvre**

Procédure d'évaluation en 2 étapes :

1. Examen au niveau transnational
2. Examen international unique par les pairs

Informations complémentaires :

Contact ANR :

Monika FRENZEL

Phone: +33 (0) 1 73 54 83 32

Email : ERAPerMed@agencerecherche.fr